

ARRÊTÉ DEC3-2025-13

Fixant la composition du jury du test d'aptitude au sauvetage aquatique Académie de Paris Session 2025

Le recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.222-4 à D222-10-1 ;

Vu le décret n°2004-592 du 17 juin 2004 relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premier et second degrés ;

Vu l'arrêté du 12 février 2019 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré ;

Vu la circulaire n°2019-100 du 1^{er} juillet 2019 relative aux modalités d'organisation du test d'aptitude au sauvetage aquatique ;

Arrête :

ARTICLE 1 : Est nommé pour la session 2025, président de jury du test d'aptitude au sauvetage aquatique, Monsieur Kévin CHEVALIER, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional au rectorat de Paris.

ARTICLE 2 : Sont nommés, pour la session 2025, membres du jury du test d'aptitude au sauvetage aquatique, les personnes citées en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le directeur du service Interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 28 février 2025

**Le recteur de la région académique Ile-
de-France, recteur de l'académie de
Paris, chancelier des Universités de
Paris et d'Ile-de-France**


Bernard BEIGNIER

**Arrêté n° DEC2-2025-16 nommant la présidente de jury de l'examen conduisant à
l'obtention
du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire
(CPLDS)**

**Académies de Paris-Créteil-Versailles
Session 2025**

Le Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;
La Rectrice de l'académie de Créteil,
Le Recteur de l'académie de Versailles ;

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;
Vu le décret n°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;
Vu l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2025, présidente de jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) de l'académie de Paris, de l'académie de Créteil et de l'académie de Versailles, Madame Virginie COUSIN-DOUEL, adjointe à la Direction de Région académique d'Information et d'Orientation de l'académie de Paris.

ARTICLE 2 : Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 26 février 2025

**Le Recteur de la région
académique Ile-de-France,
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des Universités de Paris
et d'Ile-de-France**


Bernard BEIGNIER

**Le Recteur de
l'académie de Versailles**

Etienne CHAMPION

**La Rectrice de
l'académie de Créteil**

Julie BENETTI